

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 411 00 17780-4520
Dénomination: BICOMPOSANT NAUTIQUE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination: Détergent pour lavage et nettoyage industriel
supplémentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Meccanocar Italia S.r.l.
Adresse: Via San Francesco, 22
Localité et Etat: 56033 Capannoli (PI) Italy
Tél. +39 0587 609433
Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité. moreno.meini@meccanocar.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1	H290	Peut être corrosif pour les métaux.
Toxicité aiguë, catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée, catégorie 1A	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P260 Ne pas respirer les vapeurs.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P280 Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Contient: GLICOL ETILENICO
 HYDROXYDE DE SODIUM
 ALCOOLS, RAMIFIÉS C11-13, ÉTHOXYLÉS
 2-BUTOXYETHANOL

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
HYDROXYDE DE SODIUM		
CAS 1310-73-2	16,5 ≤ x < 18	Skin Corr. 1A H314, Eye Dam. 1 H318
CE 215-185-5		
INDEX 011-002-00-6		
N° Reg. 01-2119457892-27-XXXX		
GLICOL ETILENICO		

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 15/07/2020
BICOMPOSANT NAUTIQUE	Imprimé le 15/07/2020 Page n. 3/26 Remplace la révision:1 (du: 09/08/2018)

CAS 107-21-1	16,5 ≤ x < 18	Acute Tox. 4 H302, STOT RE 2 H373
CE 203-473-3		
INDEX 603-027-00-1		
N° Reg. 01-2119456816-28-XXXX		
ALCOOLS, RAMIFIÉS C11-13, ÉTHOXYLÉS		
CAS 68439-54-3	16,5 ≤ x < 18	Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318
CE 931-985-3		
INDEX -		
ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE		
CAS 60-00-4	8 ≤ x < 9	Eye Irrit. 2 H319
CE 200-449-4		
INDEX 607-429-00-8		
N° Reg. 01-2119486399-18-XXXX		
2-BUTOXYETHANOL		
CAS 111-76-2	4 ≤ x < 4,5	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315
CE 203-905-0		
INDEX 603-014-00-0		
N° Reg. 01-2119475108-36-XXXX		
2-PROPANOL		
CAS 67-63-0	4 ≤ x < 4,5	Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336
CE 200-661-7		
INDEX 603-117-00-0		
N° Reg. 01-2119457558-25-XXXX		

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l’eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.
PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.
INGESTION: Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.
INHALATION: Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l’air libre loin du lieu de l’accident. En cas d’arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n’est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 15/07/2020
BICOMPOSANT NAUTIQUE	Imprimé le 15/07/2020 Page n. 4/26 Remplace la révision:1 (du: 09/08/2018)

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS
Les moyens d'extinction sont les suivants
: anhydride carbonique, mousse et poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit qui n'ont pas pris feu, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes œuvrant à l'arrêt de la fuite.
MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS
Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE
L'exposition au feu des récipients peut en augmenter la pression au point de les exposer à un risque d'explosion. Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES
Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.
ÉQUIPEMENT
Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.
Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.
Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garantir un système de mise à terre approprié pour les installations et pour les personnes. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les éventuels poussières, vapeurs ou aérosols. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Se laver les mains après utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver dans un lieu aéré et sec, loin de sources d'amorçage. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Éviter le réchauffement. Éviter les chocs violents. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

ESP	España	LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS EN ESPAÑA 2019 (INSST)
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Third edition,published 2018)
ITA	Italia	DIRETTIVA (UE) 2017/164 DELLA COMMISSIONE del 31 gennaio 2017
NOR	Norge	Fastsatt av Arbeids- og sosialdepartementet 21. august 2018 med hjemmel i lov 17. juni 2005 nr. 62 om arbeidsmiljø, arbeidstid, stillingsvern mv. (arbeidsmiljøloven) § 1-3, § 1-4 og § 4-5
PRT	Portugal	Ministério da Economia e do Emprego Consolida as prescrições mínimas em matéria de protecção dos trabalhadores contra os riscos para a segurança e a saúde devido à exposição a agentes químicos no trabalho - Diário da República, 1.ª série - N.º 111 - 11 de junho de 2018
EU	OEL EU	Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2019

GLICOL ETILENICO						
Valeur limite de seuil						
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	52	20	104	40	PEAU
VLEP	FRA	52	20	104	40	PEAU
WEL	GBR	52	20	104	40	PEAU
VLEP	ITA	52	20	104	40	PEAU
TLV	NOR	52	20			PEAU
VLE	PRT	52	20	104	40	PEAU
OEL	EU	52	20	104	40	PEAU
TLV-ACGIH				10		INHALA
TLV-ACGIH			25		50	
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce				10	mg/l	
Valeur de référence en eau de mer				1	mg/l	
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				37	mg/kg	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				3,7	mg/kg	
Valeur de référence pour les microorganismes STP				199,5	mg/l	
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				1,53	mg/kg	

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL				Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques
Inhalation			7 mg/m3								35 mg/m3
Dermique									53 mg/kg bw/d		106 mg/kg bw/d

HYDROXYDE DE SODIUM

Valeur limite de seuil											
Type	état	TWA/8h			STEL/15min			Notes / Observations			
		mg/m3		ppm	mg/m3		ppm				
VLA	ESP				2						
VLEP	FRA	2									
WEL	GBR				2						
TLV	NOR	2									
TLV-ACGIH					2 (C)						

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL				Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques
Inhalation				1 mg/m3							1 mg/m3

ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE

Valeur limite de seuil						
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
TLV-ACGIH		10				INHALA
TLV-ACGIH		3				RESPIR
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce				2,2		mg/l
Valeur de référence en eau de mer				0,22		mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP				43		mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				0,72		mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL				Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques
Orale									25 mg/kg bw/d		
Inhalation	1,2 mg/m3		0,6 mg/m3		3 mg/m3		1,5 mg/m3				

2-PROPANOL

Valeur limite de seuil											
Type	état	TWA/8h			STEL/15min			Notes / Observations			
		mg/m3		ppm	mg/m3		ppm				

VLA	ESP	500	200	1000	400
VLEP	FRA			980	400
WEL	GBR	999	400	1250	500
TLV	NOR	245	100		
TLV-ACGIH		492	200	983	400
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC					
Valeur de référence en eau douce				140,9	mg/l
Valeur de référence en eau de mer				140,9	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				552	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				552	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP				2251	mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)				160	mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				28	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs				
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				26 mg/kg bw/d				
Inhalation				89 mg/m3				500 mg/m3
Dermique				319 mg/kg bw/d				888 mg/kg bw/d

2-BUTOXYETHANOL

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	98	20	245	50	PEAU
VLEP	FRA	49	10	246	50	PEAU
WEL	GBR	123	25	246	50	PEAU
VLEP	ITA	98	20	246	50	PEAU
TLV	NOR	50	10			PEAU
VLE	PRT	98	20	246	50	PEAU
OEL	EU	98	20	246	50	PEAU
TLV-ACGIH		97	20			
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce				8,8	mg/l	
Valeur de référence en eau de mer				0,88	mg/l	
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				34,6	mg/kg	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				3,46	mg/kg	
Valeur de référence pour les microorganismes STP				463	mg/l	
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)				0,02	mg/kg	
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				2,33	mg/kg	

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques
Orale		26,7 mg/kg bw/d		6,3 mg/kg bw/d			
Inhalation	147 mg/m3	426 mg/m3		59 mg/m3	246 mg/m3		98 mg/m3
Dermique		89 mg/kg/d		75 mg/kg bw/d		89 mg/kg bw/d	125 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.
Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.
Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

Il convient de veiller à ce que les niveaux d'exposition soient les plus faibles possibles pour éviter les risques d'accumulation importante dans l'organisme. Gérer l'utilisation des dispositifs de protection individuelle de façon à garantir une protection maximale (ex. réduction des délais de remplacement).

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).
Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.
Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie III (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter une visière à capuche de protection avec lunettes hermétiques (réf. norme EN 166).

En présence d'un risque d'exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d'absorption accidentelle.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.
L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.
Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE

Protection respiratoire: protection respiratoire adaptée aux concentrations plus faibles ou à court terme: filtre à particules à efficacité moyenne pour les particules solides et liquides (par exemple EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2)
Protection des mains: gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374)
Matériaux appropriés également avec contact direct prolongé (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à> 480 minutes de temps de percée selon EN 374): par ex. caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm) et autres
Protection des yeux: lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes de protection) (par exemple EN 166)

2-PROPANOL

Protection respiratoire: aucun appareil de protection respiratoire individuel n'est normalement requis. Dans les zones insuffisamment ventilées, où les limites du lieu de travail sont dépassées, où il y a des odeurs désagréables ou où des aérosols sont présents ou de la fumée et du brouillard se produisent, utilisez un appareil respiratoire autonome ou un appareil respiratoire autonome avec un filtre de type A ou un filtre combiné approprié, dans conformité à EN 141.
Protection des mains: le choix d'un gant approprié dépend non seulement de son matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et est différent d'un fabricant à l'autre. Respectez les instructions de perméabilité et de temps de pénétration fournies par le fournisseur de gants. Tenez également compte des conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le danger de coupures, d'abrasion et de temps de contact., Gardez à l'esprit que dans la vie quotidienne, la durabilité d'un gant de protection résistant aux produits chimiques peut être considérablement inférieure à temps de rupture mesuré selon EN 374.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	liquide
Couleur	bicolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	14
Point de fusion ou de congélation	0 °C
Point initial d'ébullition	100 °C
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	1
Solubilité	soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 15/07/2020
BICOMPOSANT NAUTIQUE	Imprimé le 15/07/2020 Page n. 10/26 Remplace la révision:1 (du: 09/08/2018)

Température d`auto-inflammabilité	> 100 °C
Température de décomposition	>100
Viscosité	min 5 cSt
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

9.2. Autres informations

VOC (Directive 2010/75/CE) : 8,00 % - 80,00 g/litre

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

GLICOL ETILENICO

A l`air, absorbe l`humidité.Se décompose à une température supérieure à 200°C/392°F.

ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE

L'acide est moins stable que ses sels et tend à décarboxyler à plus de 150°C/302°F. Antioxydant, les suspensions aqueuses réagissent acides et dégagent du CO2 des carbonates et de l'hydrogène des métaux.

2-BUTOXYETHANOL

Se décompose sous l`effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

HYDROXYDE DE SODIUM

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

GLICOL ETILENICO

Risque d`explosion au contact de: acide perchlorique.Peut réagir dangereusement avec: acide chloro-sulfurique,hydroxyde de sodium,acide sulfurique,pentasulfure de phosphore,oxyde de chrome (III),chlorure de chromyle,perchlorate de potassium,potassium dichromate,peroxyde de sodium,aluminium.Forme des mélanges explosifs avec: air.

HYDROXYDE DE SODIUM

- Emet de l'hydrogène par réaction avec les métaux.

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 15/07/2020
BICOMPOSANT NAUTIQUE	Imprimé le 15/07/2020 Page n. 11/26 Remplace la révision:1 (du: 09/08/2018)

- Réaction exothermique avec des acides forts.
- Risque de réaction violente.
- Risque d'explosion.
- Réagit violemment avec l'eau.

2-PROPANOL

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

2-BUTOXYETHANOL

Peut réagir dangereusement avec: aluminium,agents oxydants.Forme des peroxydes avec: air.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d`ignition.

GLICOL ETILENICO

Éviter l`exposition à: sources de chaleur,flammes nues.

HYDROXYDE DE SODIUM

Éviter l`exposition à: air,humidité,sources de chaleur.

- Loin de la lumière directe du soleil.
- Pour éviter la décomposition thermique, ne surchauffez pas.
- Exposition à l'humidité.
- Congélation

ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE

Évitez l'humidité. Évitez la formation de poussière.

2-BUTOXYETHANOL

Éviter l`exposition à: sources de chaleur,flammes nues.

Températures élevées et sources d'inflammation. Exposition prolongée avec air / oxygène et lumière.

10.5. Matières incompatibles

HYDROXYDE DE SODIUM

Incompatible avec: acides forts,ammoniac,zinc,plomb,aluminium,eau,liquides inflammables.

Métaux, agents oxydants, eau, acides, aluminium, autres métaux légers et leurs alliages.

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 15/07/2020
BICOMPOSANT NAUTIQUE	Imprimé le 15/07/2020 Page n. 12/26 Remplace la révision:1 (du: 09/08/2018)

2-BUTOXYETHANOL

Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

GLICOL ETILENICO

Peut dégager: hydroxyacétaldéhyde,glyoxal,acétaldéhyde,méthane,monoxyde de carbone,hydrogène.

ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE

Peut dégager: oxydes d'azote.

2-BUTOXYETHANOL

Peut dégager: hydrogène.

Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

GLICOL ETILENICO

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.
POPULATION: inhalation d'air ambiant; contact cutané avec des produits contenant la substance.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

GLICOL ETILENICO

Par ingestion, il stimule initialement le système nerveux central; ensuite une phase de dépression prend le relais. Des lésions rénales peuvent survenir, avec anurie et urémie. Les symptômes de surexposition sont: vomissements, somnolence, respiration difficile, convulsions. La dose létale pour l'homme est d'environ 1,4 ml / kg.

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 15/07/2020
BICOMPOSANT NAUTIQUE	Imprimé le 15/07/2020 Page n. 13/26 Remplace la révision:1 (du: 09/08/2018)

LC50 (Inhalation) du mélange:
Non classé (aucun composant important)
LD50 (Oral) du mélange:
1342,21 mg/kg
LD50 (Dermal) du mélange:
Non classé (aucun composant important)

2-BUTOXYETHANOL

LD50 (Or.) 615 mg/kg Rat

LD50 (Der) 405 mg/kg Rabbit

LC50 (Inh) 2,2 mg/l/4h Rat

HYDROXYDE DE SODIUM

LD50 (Or.) 1350 mg/kg Rat

LD50 (Der) 1350 mg/kg Rat

2-PROPANOL

LD50 (Or.) 4710 mg/kg Rat

LD50 (Der) 12800 mg/kg Rat

LC50 (Inh) 72,6 mg/l/4h Rat

GLICOL ETILENICO

Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: DL50 = 7712 mg / kg pc
Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (aérosol)
Résultats: CL50> 2,5 mg / L d'air
Référence bibliographique: Évaluation de la toxicité pour le développement de l'aérosol d'éthylène glycol chez le rat CD et la souris CD-1 par exposition au corps entier, Tyl RW, Ballantyne B, Fisher LC, Fait DL, Savine TA, Dodd DE, Klonne DR, Pritts IM (1995)
Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: DL50> 3500 mg / kg pc
Référence bibliographique: Évaluation de la toxicité pour le développement de l'éthylène glycol appliqué par voie cutanée aux souris CD-1, Tyl RW, Fisher LC, Kubena MF, Vrbancic MA, Losco PE (1995)

ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 15/07/2020
BICOMPOSANT NAUTIQUE	Imprimé le 15/07/2020 Page n. 14/26 Remplace la révision:1 (du: 09/08/2018)

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 401
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: DL50 = 4500 mg / kg pc
Méthode: OCDE 412
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Wistar; mâle)
Voie d'exposition: Inhalation (aérosol)
Résultats: Nocif

2-PROPANOL

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 401
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Sherman)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: DL50: 5,84 autres: g / kg de poids corporel
Référence bibliographique: Smyth HF & Carpenter CP, EXPÉRIENCE SUPPLÉMENTAIRE AVEC LE TEST DE DÉTERMINATION DE LA GAMME DANS LE LABORATOIRE INDUSTRIEL DE TOXICOLOGIE (1948)
Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeur)
Résultats: CL50: ca. 5 000 ppm
Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 402
Fiabilité: 2
Espèce: lapin
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: DL50: 16,4 mL / kg pc
Référence bibliographique: Smyth HF & Carpenter CP, EXPÉRIENCE SUPPLÉMENTAIRE AVEC LE TEST DE DÉTERMINATION DE LA GAMME DANS LE LABORATOIRE INDUSTRIEL DE TOXICOLOGIE (1948)

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: OCDE 401
Fiabilité: 1
Espèce: cobaye (Hartley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: DL50 = 1414 mg / kg pc
Méthode: CFR titre 49, section 173.132
Fiabilité: 2
Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeur)
Résultats: Non classé
Méthode: OCDE 402
Fiabilité: 1
Espèce: cobaye (Hartley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: Non classé

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Corrosif pour la peau

GLICOL ETILENICO

Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Lapin (blanc de Vienne)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: Non classé

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 15/07/2020
BICOMPOSANT NAUTIQUE	Imprimé le 15/07/2020 Page n. 15/26 Remplace la révision:1 (du: 09/08/2018)

HYDROXYDE DE SODIUM

Méthode: non indiquée
Fiabilité: 1
Espèce: humaine
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: irritant
Référence bibliographique: York M, Griffiths E, Whittle E et Basketter DA, Evaluation of a human patch test for the identification and classification of skin irritation irritation (1996)

ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE

Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Lapin (Vienne-Blanc)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non irritant

2-PROPANOL

Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: lapin
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: Non classé
Référence bibliographique: Nixon G, Tyson C et Wertz W, Comparaisons interspécifiques de l'irritation cutanée (1975)

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: Méthode UE B.4
Fiabilité: 2
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: irritant
Référence bibliographique: Jacobs G, Martens M, Mosselmans G, Proposition de concentrations limites pour l'irritation cutanée dans le cadre d'une nouvelle directive CEE sur la classification et l'étiquetage des préparations. (1987)

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves

GLICOL ETILENICO

Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Lapin (blanc de Vienne)
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: Non classé

HYDROXYDE DE SODIUM

Méthode: OCDE 405
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: irritant
Référence bibliographique: Jacobs GA, OCDE, tests d'irritation oculaire sur l'hydroxyde de sodium (1992)

ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE

Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Lapin (Vienne-Blanc)
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: irritant

2-PROPANOL

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 405
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: Catégorie 2

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: OCDE 405
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: irritant

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HYDROXYDE DE SODIUM

Méthode: Selon le document de l'OCDE sur les PEID pour l'hydroxyde de sodium
Fiabilité: 2
Espèce: humaine (mâle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non sensibilisant
Référence bibliographique: Park et al., Journal of Dermatological Science, 10, 159-165 (1995).

2-PROPANOL

Méthode: OCDE 406
Fiabilité: 1
Espèce: cobaye (Hartley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non sensibilisant

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: OCDE 406
Fiabilité: 1
Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non sensibilisant
Méthode: équivalente ou similaire au test OCDE 474 in vivo
Fiabilité: 1
Espèce: Souris (B6C3F1)
Résultats: négatifs

Sensibilisation cutanée
GLICOL ETILENICO

Méthode: non indiquée

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 15/07/2020
BICOMPOSANT NAUTIQUE	Imprimé le 15/07/2020 Page n. 17/26 Remplace la révision:1 (du: 09/08/2018)

Fiabilité: 2
Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: Non classé
Référence bibliographique: Évaluation de l'irritation cutanée et de la sensibilisation de deux solutions de diol utilisées comme amorces dentinaires expérimentales chez l'homme et le cobaye, Kurihara A, Manabe A, Katsuno K, Itoh K, Hismitsu H, Wakumoto S, Yoshida T (1996)

ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE

Méthode: OCDE 406 - Lecture croisée
Fiabilité: 1
Espèce: cobaye (Hartley; femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non sensibilisant

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

GLICOL ETILENICO

Méthode: test in vitro OCDE 471
Fiabilité: 1
Espèce: S. typhimurium
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique
Méthode: non indiquée - test in vivo
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs

ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE

Méthode: équivalente ou similaire au test croisé OCDE 471 in vitro
Fiabilité: 2
Espèce: S. typhimurium, E.Coli
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique
Méthode: OCDE 474 - Test croisé in vivo
Fiabilité: 1
Espèce: Souris (NMRI; mâle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs

2-PROPANOL

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 476
Fiabilité: 1
Espèce: hamster chinois
Résultats: négatifs avec ou sans activation métabolique
Référence bibliographique:
Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474
Fiabilité: 2
Espèce: Souris (ICR; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471
Fiabilité: 1
Espèce: S. typhimurium TA 1535

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 15/07/2020
BICOMPOSANT NAUTIQUE	Imprimé le 15/07/2020 Page n. 18/26 Remplace la révision:1 (du: 09/08/2018)

Résultats: négatifs
Référence bibliographique:
Méthode: équivalente ou similaire au test OCDE 474 in vivo
Fiabilité: 1
Espèce: Souris (B6C3F1)
Résultats: négatifs

CANCÉROGÉNITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

GLICOL ETILENICO

Les études disponibles n'ont pas montré de pouvoir cancérigène. Dans une étude de cancérogénicité de 2 ans, menée par le National Toxicology Program (NTP) des États-Unis, dans laquelle de l'éthylène glycol a été administré lors de l'alimentation, "aucune preuve d'activité cancérigène" n'a été observée chez les souris mâles et femelles B6C3F1 (NTP, 1993).

ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE

Méthode: non indiquée - lecture croisée
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: NOAEL> = 500 mg / kg pc / jour

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-PROPANOL

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: NOAEL 500

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: non indiquée
Fiabilité: 1
Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: NOAEL = 720 mg / kg pc / jour
Référence bibliographique: Heindel JJ, Gulati DK, Russel VS, Reel JR, Lawton AD et Lamb JC, Assessment of Ethylene Glycol Monobutyl and monophenol Ether toxicité pour la reproduction à l'aide d'un protocole d'élevage continu chez des souris suisses CD-1 (1990).

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité
ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE

Méthode: non indiquée - lecture croisée
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (FDRL; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: NOAEL (fertilité)> = 250 mg / kg pc / jour
Référence bibliographique: Safety Evaluation Studies of Calcium EDTA, Oser, B.L. et al, (1963)

Effets néfastes sur le développement des descendants
ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 15/07/2020
BICOMPOSANT NAUTIQUE	Imprimé le 15/07/2020 Page n. 19/26 Remplace la révision:1 (du: 09/08/2018)

Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (albinos)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: NOAEL (développement)> = 967 mg / kg pc / jour

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ALCOOLS, RAMIFIÉS C11-13, ÉTHOXYLÉS

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

GLICOL ETILENICO

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

HYDROXYDE DE SODIUM

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

2-PROPANOL

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

2-BUTOXYETHANOL

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

Voie d'exposition
2-PROPANOL

Inhalée

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ALCOOLS, RAMIFIÉS C11-13, ÉTHOXYLÉS

Sur la base des données disponibles et par le jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

GLICOL ETILENICO

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 15/07/2020
BICOMPOSANT NAUTIQUE	Imprimé le 15/07/2020 Page n. 20/26 Remplace la révision:1 (du: 09/08/2018)

Méthode: OCDE 410
Fiabilité: 1
Espèce: Chien (Beagle; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: NOAEL> 2 200 - <4 400 mg / kg pc / jour

HYDROXYDE DE SODIUM

Sur la base des données disponibles et par le jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE

Méthode: non indiquée - lecture croisée
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Holtzmann; mâle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: NOAEL> = 500 mg / kg pc / jour
Référence bibliographique: The Toxicity and Pharmacodynamics of EGTA: Oral Administration to Rats and Comparisons with EDTA, Wynn, J.E. et al, (1970)
Méthode: OCDE 413 - Lecture croisée
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (poussière)
Résultats: NOAEC = 3 mg / m3 d'air

2-PROPANOL

Méthode: OCDE 451
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: NOAEC = 5000 ppm

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs, NOAEL <69 mg / kg pc
Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 453
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: négatifs, NOAEC <31 ppm
Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 411
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: négatifs; NOAEL> 150 mg / kg pc / jour

Organes cibles
GLICOL ETILENICO

Rene

Voie d'exposition
GLICOL ETILENICO

Oral

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE	
LC50 - Poissons	1000 mg/l/96h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	29,2 mg/l/72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	29,2 mg/l

GLICOL ETILENICO	
LC50 - Poissons	72860 mg/l/96h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	100 mg/l/72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

GLICOL ETILENICO
2-PROPANOL
Dégradable rapidement dans l'eau.
2-BUTOXYETHANOL
Facilement dégradable.

2-BUTOXYETHANOL	
Solubilité dans l'eau	1000 - 10000 mg/l
Rapidement dégradable	

HYDROXYDE DE SODIUM	
Solubilité dans l'eau	> 10000 mg/l
Dégradabilité: données pas disponible	

2-PROPANOL	
Rapidement dégradable	

ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE	
Solubilité dans l'eau	400 mg/l
Inhéremment dégradable	

GLICOL ETILENICO	
Solubilité dans l'eau	1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable
12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-BUTOXYETHANOL	
Coefficient de répartition : n-octanol/eau	0,81
2-PROPANOL	
Coefficient de répartition : n-octanol/eau	0,05
ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE	
Coefficient de répartition : n-octanol/eau	-3,34
BCF	1,1
GLICOL ETILENICO	
Coefficient de répartition : n-octanol/eau	-1,36

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.
L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.
Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.
EMBALLAGES CONTAMINÉS
Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

- HYDROXYDE DE SODIUM**
- Diluer avec beaucoup d'eau.
 - Les solutions à pH élevé doivent être neutralisées avant d'être déchargées.
 - Neutraliser avec de l'acide.
 - Conformément aux réglementations locales et nationales.

ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE

Il doit être déchargé ou incinéré conformément aux réglementations locales.

2-PROPANOL

Après le prétraitement et la conformité à la réglementation sur les déchets dangereux, ils doivent être déposés dans un site d'enfouissement de déchets dangereux autorisé ou dans un incinérateur de déchets dangereux.

2-BUTOXYETHANOL

Jeter comme déchet dangereux. Récupérez ou recyclez si possible. Sinon incinération. Éliminer conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, 1824
IATA:

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
IMDG: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
IATA: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 8 Etiquette: 8
IMDG: Classe: 8 Etiquette: 8
IATA: Classe: 8 Etiquette: 8



14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, III
IATA:

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO
IMDG: NO
IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID: HIN - Kemler: 80

Quantités
Limitées: 5 L

Code de
restriction en
tunnels: (E)

IMDG: Special Provision: -
EMS: F-A, S-B

Quantités
Limitées: 5 L

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 15/07/2020
BICOMPOSANT NAUTIQUE	Imprimé le 15/07/2020 Page n. 24/26 Remplace la révision:1 (du: 09/08/2018)

IATA:	Cargo:	Quantité maximale: 60	Mode d'emballage: 856
	Pass.:	L	
		Quantité maximale: 5	Mode d'emballage: 852
		L	
	Instructions particulières:	A3, A803	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE
: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit	
Point	3 - 40

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012
:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam
:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm
:

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2 du 15/07/2020
BICOMPOSANT NAUTIQUE	Imprimé le 15/07/2020 Page n. 25/26 Remplace la révision:1 (du: 09/08/2018)

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange
/
des substances indiqués dans la section 3 n`a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, catégorie 2
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, catégorie 1A
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d`ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- LÉGENDE:
- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
 - CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
 - CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
 - CE NUMBER: Numéro d`identification dans l`ESIS (système européen des substances existantes)
 - CLP: Règlement CE 1272/2008
 - DNEL: Niveau dérivé sans effet
 - EmS: Emergency Schedule
 - GHS: Système harmonisé global de classification et d`étiquetage des produits chimiques
 - IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l`Association internationale du transport aérien
 - IC50: Concentration d`immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
 - IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
 - IMO: International Maritime Organization
 - INDEX NUMBER: Numéro d`identification dans l`Annexe VI du CLP
 - LC50: Concentration mortelle 50%
 - LD50: Dose mortelle 50%
 - OEL: Niveau d`exposition sur les lieux de travail
 - PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
 - PEC: Concentration environnementale prévisible
 - PEL: Niveau prévisible d`exposition
 - PNEC: Concentration prévisible sans effet
 - REACH: Règlement CE 1907/2006
 - RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
 - TLV: Valeur limite de seuil
 - TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
 - TWA STEL: Limite d`exposition à court terme
 - TWA: Limite d`exposition moyenne pondérée

- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 02 / 03 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 13 / 15.